**Réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2022**

|  |
| --- |
| Rentrée scolaire réussie et un satisfecit du personnel enseignant. |

Le conseil municipal s’est réuni ce mardi 27 septembre avec trois thèmes à l’ordre du jour. Les tarifs de la garderie et de la cantine. Ceux-ci ne devraient pas changer eu égard aux tarifs pratiqués l’année écoulée qui permettait un bon équilibre de cette ligne budgétaire. La garderie sera facturée suivant le quotient familial des familles (Revenu net imposable / nombre de parts fiscales) Trois tranches sont retenues. 1,95€ pour la 1ère tranche, 2,63€ pour la deuxième, et 3,50 pour la 3ème. En ce qui concerne la cantine, on s’oriente vers même tarif pratiqué jusqu’ici : 3,65€ pour les enfants et 4€ pour les adultes. La délibération est reportée en attendant une confirmation des tarifs consentis par prestataire de services. Le deuxième volet concernait les affouages, après en avoir délibéré les membres du conseil ont décidé de fixer le tarif de 20€ à 30€ le lot. Le troisième volet n’était juste qu’une décision modificative du budget principal, suite à l’obtention d’un prêt auprès du Crédit Mutuel pour les travaux de l’école de Leffonds. Il convient d’ouvrir les crédits budgétaires suivants : Fonctionnement Dépenses : Article 66111 + 150 Article 6064 – 150 ; Investissement : Dépenses : Article 21312 : + 50 000, Recettes : Article 1641 + 50 000. Le Conseil ne peut qu’acquiescer cette modification nécessaire au règlement des travaux d’aménagement de l’école. Encore quelques aménagements ici et là et la fin des gros travaux qui concerne la classe des CM1/CM2 interviendra durant les vacances de la Toussaint. Madame la Maire informe ses conseillers du satisfecit du personnel enseignant et de ses remerciements. Des efforts gigantesques ont été déployés pour assurer cette rentrée 2022. Lors des questions diverses, les conseillers ont été informés que les trous formés sur la Voie Romaine ont été rebouchés ainsi que ceux du chemin des cochons. Ce dernier devra dans l’avenir être rénové entièrement. Une lampe sera installée au regard de la future maison d’assistantes maternelles. Un plan de relance de reboisement est à l’étude. Le système de traitement des eaux usées est âgé, mais son fonctionnement est toujours opérationnel. Cette installation bénéficie régulièrement d’une maintenance garantissant sa bonne marche. La société Apave mandatée par le centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement a rendu ses conclusions sur la qualité et la solidité des ponts. Les ouvrages en question devront dans l’avenir faire l’objet de restaurations pour mise en sécurité et prolongement de leur durée de vie. Lors de la prochaine réunion du conseil Municipal, il sera mis à l’ordre du jour, l’adhésion à la Fondation du Patrimoine pour laquelle la commune dispose d’un document d’adhésion, la restauration du chemin de découverte de l’abbaye de Mormant, pour laquelle l’association « l’abbaye de Mormant Revivra » a fourni un devis estimatif, ainsi qu’une convention avec cette même entité pour occuper les lieux en cas de visites ou de manifestations encadrées par ce même groupement. L’association a elle-même fourni le document préétabli en vue de la signature des deux parties. L’ordre du jour étant épuisé la séance a été levée.